



## Succession, usufruitier et héritier

Par **Orlando**, le 17/12/2010 à 04:45

Bonjour,

Je n'ai aucune connaissance en matière de succession ni en matière juridique. Mon père est mort en 2004. Je suis sa seule héritière, étant le seul enfant de son mariage avec ma mère. Cette dernière a 65 ans et a eu 2 enfants d'un premier mariage. Le seul bien de succession est une maison. J'y ai vécu avec ma mère. En avril dernier, celle-ci m'a mise à la porte sans préavis. Les rapports se sont dégradés et les ponts ont été rompu avec elle comme avec le reste de la famille. (Elle est même allée jusqu'à porter plainte contre moi). Je voudrais savoir si elle peut me déshériter et si je suis en droit de réclamer ma part de l'héritage de mon père, me trouvant dans une situation financière extrêmement difficile actuellement.

Je voudrais également que le l'on m'explique la notion du nue-propriété, suis-je dans ce cas et quels sont mes droits ?

Par avance merci pour vos futures réponses.